



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP-TOURMENTE



Pourquoi la réserve du Cap-Tourmente est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) du Cap-Tourmente a été créée en 1978 afin de protéger un marais à scirpe d'Amérique où se rassemblent plusieurs dizaines de milliers de **Grandes Oies des neiges** au printemps et à l'automne. Cette aire protégée d'une superficie de 2399 hectares est située sur la rive nord du Saint-Laurent, à 50 kilomètres au nord-est du centre-ville de Québec. Entre le fleuve et la montagne, la réserve regroupe des milieux variés tels un marais intertidal, un marécage côtier, une plaine agricole et divers peuplements forestiers. Ce territoire contrasté et dominé par un cap majestueux :

- est fréquenté par plus de 180 espèces d'oiseaux, dont plus d'une centaine sont nicheuses;
- abrite plusieurs espèces en péril ou à statut précaire, tels le **Faucon pèlerin**, le **Goglu des prés** et le **noyer cendré**;

- est reconnu comme une zone humide d'importance internationale (site Ramsar);
- recèle des bâtiments historiques qui témoignent de plus de 400 ans d'occupations humaine et agricole.

La RNF du Cap-Tourmente est exposée à diverses menaces, telles que l'érosion des rives, l'envahissement par des espèces exotiques et des déversements accidentels d'hydrocarbures. Environnement Canada s'efforce de protéger l'intégrité de ce joyau du patrimoine.

Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres

populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve du Cap-Tourmente?

La réserve est ouverte au public. Les périodes d'ouverture varient selon le moment de l'année, et des frais d'accès sont en vigueur. Les visiteurs peuvent faire de la randonnée pédestre, de l'observation de la nature et de la photographie dans des sentiers aménagés. Ils peuvent également pique-niquer dans les zones prévues à cette fin. D'avril à octobre, une exposition sur la biodiversité est présentée au centre d'interprétation et des services d'information et d'interprétation sont offerts sur le site. En automne, une chasse contrôlée à la Grande Oie des neiges est autorisée dans certains secteurs de la réserve.



Randonnée pédestre dans la réserve

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada – Région du Québec
Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve du Cap-Tourmente?



ISBN : 978-0-660-21884-7
N° de cat. : CW66-391/2014F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
Photos : © Environnement Canada, sauf Grandes Oies des neiges (au centre) © Benoît Audet
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2014

